



Rupture contrat engagement militaire

Par **tortue**, le **28/02/2008 à 12:20**

bonjour
je suis infirmière militaire sous contrat d'engagement pour 5 ans. j'ai signé mon contrat le 14 octobre 2003 en tant que pré-recruté ce qui signifie que j'étais en début de 3^{ème} année d'école d'infirmière et qu'on finançait ma dernière année d'étude avec la solde d'1 aide soignante... j'aimerais démissionner avant la fin de mon contrat qui devrait finir en octobre 2008. j'ai envoyé une première lettre de résiliation anticipée de contrat qui m'est revenue négative et qui me stipule que je dois 2 mois supplémentaire à l'armée étant donné que je suis en retard de 6 mois mon diplôme d'état. par ailleurs j'ai travaillé pour l'armée pendant ces 6 mois d'attente et d'autre part le premier contrat que j'ai signé ne me stipule aucunement que je devais prolonger le temps d'engagement si je n'avais pas mon diplôme d'infirmière du 1^{er} coup. je cherche des renseignements pour partir plus tôt et pour savoir si on peut m'obliger à résigner 1 contrat et ce que je risque si je ne résigne pas. merci pour vos réponses.